

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL881

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 15

à l'alinéa 7, après la première phrase, insérer un alinéa.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.